

GÉNÉRALITÉS

Horaire :	32 heures / semaine	Direction :	Urbanisme et environnement
Supérieur immédiat :	Directeur	Période d'affichage :	30 avril au 11 mai 2018

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous la responsabilité du Directeur – urbanisme et environnement, le titulaire du poste voit à l'application des lois et des règlements relatifs à l'urbanisme, à l'aménagement, au transport, à la protection des rives et du littoral, à l'environnement, à la protection du territoire agricole et à ses activités. Elle est appelée à agir à titre de personne-ressource auprès des citoyens, des fournisseurs et des autres employés de la Ville.

DESCRIPTION DES TÂCHES

Parmi ses tâches, le(la) technicien(ne) - urbanisme, est appelé(e) à :

- Recevoir, analyser et traiter toutes les demandes de permis relatifs à son champ d'activités, en faire le suivi ainsi que l'inspection;
- Procéder à l'émission des autorisations de construction ou des certificats d'autorisation;
- Procéder à des analyses en matière d'urbanisme et d'environnement pour la ville et effectuer les recommandations appropriées;
- Transmettre de l'information spécialisée aux citoyens et aux professionnels relativement au domaine de l'urbanisme et de l'environnement;
- En support à l'inspecteur - permis et bâtiments, répondre et effectuer les suivis aux demandes de renseignements et aux plaintes des citoyens, ainsi qu'aux demandes provenant des autres services et des fournisseurs sur les règlements, les politiques, les processus, les services offerts et les pratiques en place;
- Collaborer à la conception de documents, de rapports et de mémoires pour la direction;
- Entretenir une communication constante avec les membres de l'équipe afin d'assurer la qualité des suivis et d'arrimer les actions;
- Participer à l'établissement des programmes de travail permettant d'assurer la coordination des travaux de son secteur d'activités avec les autres services de la Ville;
- Recommander à son supérieur des améliorations aux méthodes, techniques et procédés de travail afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'urbanisme;
- Assurer, au besoin, la relève et le support pour divers besoins au sein de la direction – urbanisme et environnement;
- Rédiger des rapports techniques ainsi que de la correspondance en fonction de ses attributions;
- Rester à l'affût des lois et règlements pouvant s'appliquer en matière d'urbanisme et d'environnement.

AUTRES

Cette description n'est pas limitative, mais indicative. Elle contient les principales tâches à accomplir. La personne peut être appelée à s'acquitter de toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études collégiales en technique d'aménagement et d'urbanisme ou l'équivalent avec une expérience significative;
- Détenir une expérience pertinente minimale d'un (1) an;
- Avoir un permis de conduire valide;
- Posséder une bonne connaissance des lois et règlements reliés à l'emploi;
- Détenir une bonne connaissance des outils informatiques dont Accès Cité Territoire et Office;
- Maîtrise de la langue française (oral et écrit);
- Savoir faire preuve de rigueur et de professionnalisme;
- Démontrer une capacité de travailler en équipe;
- Connaissances en géomatique, un atout;
- Avoir réussi un cours de sécurité générale sur les chantiers de construction;
- Faire preuve d'autonomie, de courtoisie, d'entregent et d'initiative;
- Aptitudes marquées pour les relations interpersonnelles.

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Classe 8, selon la convention du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3153.

CANDIDATURE

Les personnes intéressées par ce poste doivent soumettre leur candidature en faisant parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, au plus tard **vendredi, 11 mai 2018 16 h 30**, par courriel à l'adresse emploi@ville.mercier.qc.ca, en précisant dans l'objet : **Candidature – Technicien - urbanisme.**

Nous souscrivons au programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes visées par la loi, soit les femmes, les minorités ethniques, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées.

La Ville remercie à l'avance toutes les personnes qui auront signifié leur intérêt pour le poste, mais seules les personnes retenues seront contactées.

Note : Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.